



Problème sur installation poêle

Par erlen, le 26/02/2015 à 15:06

BONJOUR marque de politesse

j'ai fait installer en 2012 un poêle à pellet pour chauffer un appartement destiné à la location ainsi que des travaux de tubage de conduit, tout ceci par la même entreprise. Ce poêle est tombé en panne et j'ai été très étonné du refus de cet entreprise d'intervenir, prétextant que c'est son prédécesseur qui a fait l'installation et qu'elle n'est pas aux normes. Cet entreprise a changé de propriétaire en 2013, son siret est différent mais ils ont gardé la même dénomination commerciale, les mêmes locaux... Dans quelle mesure peut on obliger cette entreprise à intervenir ? sachant que les autres entreprises ne veulent pas venir disant que ce n'est pas eux qui ont installé. Le préjudice est grand car le locataire de cet appartement n'a plus de chauffage. Merci pour votre réponse rapide.